

QUESTIONNAIRE

Concours d'accès au cycle master CCA 15-16

Durée : 1H30 Aucun document n'est autorisé

Cochez les bonnes réponses :

Q 1. Le fait générateur de la taxe sur la valeur ajoutée, selon le régime de droit commun, est constitué par :

- ☒ A. l'encaissement total ou partiel du prix des marchandises, des travaux ou des services.
- ☐ B. La date de la facturation ou l'inscription en comptabilité de la créance
- ☐ C. l'encaissement total du prix des marchandises, des travaux ou des services
- ☐ D. L'achat des marchandises.

Q 2. Sont obligatoirement imposés, en matière de TVA, sous le régime de la déclaration mensuelle :

- ☒ A. les contribuables dont le chiffre d'affaires taxable réalisé au cours de l'année écoulée est inférieur à un million (1.000.000) de dirhams ✓
- ☐ B. toute personne n'ayant pas d'établissement au Maroc et y effectuant des opérations imposables.
- ☒ C. les nouveaux contribuables pour la période de l'année civile en cours ✓
- ☐ D. les contribuables dont le chiffre d'affaires taxable réalisé au cours de l'année écoulée atteint ou dépasse un million (1.000.000) de dirhams

Q 3. Sont exonérés sans droit à déduction, en matière de TVA :

- ☒ A. les produits livrés et les prestations de services rendues à l'exportation par les assujettis.
- ☐ B. Les métaux de récupération.
- ☐ C. Les ventes et prestations réalisées par les fabricants ou prestataires qui réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 500 000 DH
- ☒ D. les biens d'équipement acquis par les établissements d'enseignement privé ou de formation professionnelle, pour une durée de 36 mois à compter de la date de leur début d'activité.

Q 4. Sont assujetties à l'IR :

- ☐ A. Les personnes physiques qui ont au Maroc leur domicile fiscal à raison de l'ensemble de leurs revenus et profits, de source marocaine et étrangère.
- ☒ B. Les personnes physiques qui n'ont pas au Maroc leur domicile fiscal, à raison de l'ensemble de leurs revenus et profits de source marocaine.
- ☒ C. Les personnes, ayant ou non leur domicile fiscal au Maroc, qui réalisent des bénéfices ou perçoivent des revenus dont le droit d'imposition est attribué au Maroc en vertu des conventions tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu.

Q 5. Le revenu global imposable est constitué par la somme des :

A. revenus nets des différentes catégories : les revenus professionnels, les revenus provenant des exploitations agricoles, les revenus salariaux et revenus assimilés, les revenus et profits fonciers et les revenus et profits de capitaux mobiliers

☒ B. revenus bruts des différentes catégories : les revenus professionnels, les revenus provenant des exploitations agricoles, les revenus salariaux et revenus assimilés, les revenus et profits fonciers et les revenus et profits de capitaux mobiliers

☐ C. revenus nets des différentes catégories sauf les revenus provenant des exploitations agricoles

Q 6. La société FIDA, au cours de l'exercice 2015 a réalisé un résultat avant impôt de 2.850.000 Dhs, un CA de 18.000.000 Dhs. Cette société a été créée le 01/07/2015 et imposée au taux de 30%. Les charges non déductibles fiscalement s'élèvent à 250.000 Dhs

- ☐ A. IS 2015 est égale : 930 000,00 Dhs
- ☐ B. 1er acompte 2016 est égal : 232 500 Dhs
- ☐ C. Reliquat 2015 est égale : 697 000 Dhs
- ☐ D. 2ème acompte 2016 est égal : 465.000 Dhs

Q 7. Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à (2016) :

- ☒ A. 37 %, en ce qui concerne les établissements de crédit et organismes assimilés, Bank Al Maghrib, la Caisse de dépôt et de gestion, les sociétés d'assurances et de réassurances
- ☐ B. 30% droit commun
- ☐ C. 15 % si le CA est inférieur à 3 000.000 Dhs
- ☐ D. 10% si le montant du résultat fiscal est inférieur ou égal à 300 000 Dhs

Q 8. Le GIE est constitué :

- ☒ A. Uniquement par deux ou plusieurs personnes morales
- ☐ B. Par deux ou plusieurs personnes morales ou physiques
- ☐ C. Uniquement par deux ou plusieurs personnes physiques
- ☐ D. Par des associations

Q 9. Le GIE est constitué :

- ☐ A. Avec un capital minimum de 2.000.000 Dhs
- ☐ B. Avec un capital de 100.000 Dhs
- ☒ C. Avec un capital égal au total des capitaux des associés
- ☐ D. Avec ou sans capital

Q 10. L'auto-entrepreneur s'entend de :

- ☒ A. toute personne physique qui exerce, en son nom personnel, à titre individuel, une activité indépendante, basée sur sa propre force de travail, ses compétences, ou son savoir-faire pour générer un revenu et qui exerce une activité commerciale, industrielle, artisanale ou une prestation de service, dont le chiffre annuel est plafonné selon une loi des finances.
- ☐ B. Les salariés du secteur privé
- ☐ C. Les personnes exerçant des professions libérales réglementées;
- ☒ D. Les fonctionnaires et les agents de l'Etat, des collectivités locales, des organismes et entreprises publiques et des personnes morales de droit public

Q 11. L'audit juridique a pour objectifs :

A. certification des comptes

B. audit légal

✓ C. examiner la situation d'une entreprise au regard de la législation en vigueur pour en détecter les anomalies et les manquements

D. vérifier le dépôt des états de synthèse

Q 12. Les associés d'une SARL sont :

✓ A. des commerçants

✓ B. responsables solidairement

C. des personnes physiques

✓ D. des personnes morales ou physiques

Q 13. Les associés d'une SNC sont :

✓ A. des commerçants

✓ B. responsables solidairement

✓ C. des non commerçants

✓ D. adhérents

Q 14. Est considérée comme faute grave d'après le droit de travail :

A. l'absence, sans motif valable, pour une durée dépassant dans la même année 8 jours ou 15 demi-journées ✓

B. la divulgation de secrets professionnels ayant porté préjudice à l'entreprise ✓

C. le refus d'exécuter, sans motif valable, un travail entrant dans les attributions du salarié ✓

D. le refus de travailler des heures supplémentaires

Q 15. Selon la loi 9-88 :

A. le manuel de l'organisation comptable est obligatoire si le capital dépasse 7 500 000 dirhams ✓

B. le manuel de l'organisation comptable est obligatoire si le CA dépasse 7 500 000 dirhams

C. le manuel de l'organisation comptable est obligatoire si le CA dépasse 10 000 000 dirhams ✓

D. le manuel de l'organisation comptable est obligatoire si le capital dépasse 10 000 000 dirhams

Q 16. Selon la loi 9-88 :

A. le livre-journal et le livre d'inventaire doivent être cotés et paraphés pour les personnes physiques dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas deux millions de dirhams

B. le livre-journal et le livre d'inventaire doivent être cotés et paraphés pour les agences d'assurance quel que soit leur chiffre d'affaires ✓

C. le livre-journal et le livre d'inventaire doivent être cotés et paraphés pour toutes les personnes morales ✓

D. le livre-journal et le livre d'inventaire sont facultatifs

Q 17. Caractéristiques d'une SA

A. le nombre d'actionnaires ne peut être inférieur à 5

B. le capital minimum est de 300 000 DH ✓

C. la société n'a pas de raison sociale mais une dénomination sociale

D. le capital doit être intégralement souscrit ✓

Q 18. Est réputée faire publiquement appel à l'épargne :

A. toute société qui compte plus de 50 actionnaires

B. toute société dont les titres sont inscrits à la cote de la bourse des valeurs ✓

C. toute société qui compte plus de 100 actionnaires

D. toute société qui a un capital de 3.000.000 Dhs ✓

Q 19. Stratégie d'intégration verticale : quelle(s) est (sont) elle(s) parmi les propositions suivantes

A. les stratégies de pénétration du marché

B. les stratégies d'expansion du marché

C. les stratégies de restructuration

D. les stratégies de filière

E. les stratégies de désengagement

Q 20. C'est l'enchaînement des activités complémentaires qui permettent de passer d'une même matière à des produits finis distincts. A quelle notion correspond cette définition ?

A. une filiale

B. une filière

C. une filiation

D. une filiation

E. une société mère

Q 21. Le management stratégique vise à orienter l'activité de l'entreprise sur un horizon :

A. de court terme

B. de moyen terme

✓ C. de long terme

Q 22. Le concept d'intention stratégique conduit à une réflexion sur :

A. le futur possible de l'entreprise

✓ B. le futur réel de l'entreprise

C. le futur probable de l'entreprise

Q 23. Le management opérationnel :

A. n'a aucune incidence sur le management stratégique

✓ B. peut exercer une certaine influence sur le management stratégique

C. conditionne le management stratégique

Q 24. Les décisions opérationnelles :

A. sont indépendantes de la stratégie

B. se prennent en même temps que les décisions stratégiques

✓ C. doivent être cohérentes avec les orientations stratégiques prédéfinies

Q 25. Un ratio de rentabilité rapporte

A. une marge à une marge

✓ B. une marge à un capital

✓ C. Un capital à une marge

Q 26. Le ROCE mesure la :

A. rentabilité actionnariale

B. rentabilité économique ✓

✓ C. productivité du capital technique

Q 27. La trésorerie disponible générée par le portefeuille d'actifs sur une période est :

✓ A. la CAF

B. l'Operating Cash Flow

✓ C. le Free Cash Flow to the Firm

Q 28. Le fonds de roulement net global représente :

✓ A. un excédent permettant de financer l'actif circulant

✓ B. l'excédent des ressources stables sur les emplois stables

C. l'excédent des emplois stables sur les ressources stables.

Q 29. La IV^e directive du conseil des Communautés européennes du 25 juillet 1978 concerne :

- A. les comptes consolidés
- B. l'agrément des personnes chargées du contrôle légal des documents comptables
- ☒ C. les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes) des sociétés de capitaux et des SARL

Q 30. La naissance de la méthode dite de la « partie double » date :

- A. du Moyen Âge
- B. du XIX^e siècle
- ☒ C. du XX^e siècle

Q 31. La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues :

- A. peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre sur simple décision de gestion afin d'agir sur le résultat
- B. ne peuvent jamais être modifiées d'un exercice à l'autre
- ☒ C. peuvent être modifiées lorsque des changements interviennent dans la vie de l'entreprise et dans la mesure où les méthodes retenues ne permettent plus de refléter une image fidèle

Q 32. % CA réalisé avec des clients nouveaux

- A. axe Apprentissage Organisationnel
- B. axe Financier
- ☒ C. axe Client
- D. axe Processus

Q 33. Les auteurs du balanced scorecard sont

- A. Kaplan et Norton
- B. Hamel et Prahalad
- ☒ C. les membres du cabinet McKinsey

Q 34. L'imputation rationnelle (IR) est-elle préconisée par le Plan Comptable Général ?

- A. seulement en cas de sous-activité
- B. seulement en cas de sur-activité
- ☒ C. dans toutes les situations

Q 35. Intérêt(s) de l'IR

- A. les charges effectives par IR reflètent les charges réellement supportées par l'entreprise
- B. le coût unitaire des produits ne varie plus en fonction du volume d'activité
- ☒ C. cette méthode permet, dans certains cas, un avantage sur le plan fiscal

Q 36. Le bilan fonctionnel veut intégrer les biens financés par crédit-bail comme si elle en était propriétaire. Cela consiste :

- ☒ A. à intégrer dans les immobilisations la valeur d'origine du bien utilisé
- B. à ajouter dans les amortissements la part relative à l'usage du bien
- C. à inclure dans les dettes de financement la différence entre la valeur d'origine du bien utilisé et le total des amortissements de l'immobilisation
- D. Les trois réponses sont fausses

Q 37. Parmi ces affirmations, lesquelles sont vraies ?

- ☒ A. Plus la capacité d'autofinancement est élevée, plus les possibilités financières de l'entreprise sont grandes
- ☒ B. Plus la capacité d'autofinancement est faible, plus les difficultés de l'entreprise risquent d'être importantes
- C. La capacité d'autofinancement est toujours positive
- D. On peut assimiler capacité d'autofinancement et ressources de trésorerie

Q 38. L'entreprise EUTAL a des crédits clients pour un total de 15 000, des stocks de matières premières pour un total de 20 000 et des stocks de produits finis pour un total de 5 000. Elle a des dettes fournisseurs pour un total de 40 000 et des dettes fiscales et sociales pour un montant de 3 000. L'année précédente, le BFR était de - 5 000. La trésorerie de EUTAL :

- A. Se dégrade
- ☒ B. Stagne
- C. Ne change pas
- D. Les trois réponses sont fausses

Q 39. Parmi les affirmations suivantes relatives au tableau de financement, cochez celles qui vous semblent vraies :

- ☒ A. La diminution d'un poste de passif correspond à un flux de fonds
- B. L'augmentation d'un poste d'actif correspond à un flux de fonds
- ☒ C. La déduction des dettes des disponibilités ressources stables
- D. La première partie du tableau de financement met en évidence quatre sources de financement et cinq utilisations de financement

Q 40. En cours d'exercice, une entreprise a cédé une immobilisation pour 30 000 DH hors taxes, acquise hors taxes 200 000 DH, et dont la valeur nette comptable était de 140 000 DH. Cette opération se traduit par :

- ☒ A. Une augmentation des ressources durables de 80 000 DH
- B. Une augmentation des ressources durables de 200 000 DH
- C. Une diminution des emplois stables de 200 000 DH
- D. Une diminution des emplois stables de 140 000 DH
- ☒ E. Une diminution des emplois stables de 140 000 DH

Q 41. Une entreprise acquiert une immobilisation pour un montant brut HT de 15 000 €. Elle bénéficie d'une réduction commerciale de 5 % et d'un escompte de 2 %. Le coût d'entrée de l'immobilisation est de :

- A. 15 000 €
- B. 14 250 €
- ☒ C. 13 955 €

Q 42. L'autofinancement permet à l'entreprise de financer par elle-même :

- ☒ A. Des investissements
- B. Le remboursement des emprunts
- C. L'augmentation du fonds de roulement
- D. La rémunération des associés